

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC521

présenté par

Mme Mette, Mme Maud Petit, Mme Essayan et Mme Bannier

ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le changement de nom des ESPE a une incidence importante aussi bien financière qu'en terme de visibilité.

Ces incidences n'ont ni été justifiées dans les motifs, ni prises en compte dans l'étude d'impact

En effet ce changement de désignation, de nom n'a pas de réel intérêt au regard des coûts que cela va engendrer notamment sur signalisation des ces futures instituts. Cela va engendrer des coûts supplémentaires aux ESPE et aux collectivités qui risquent de ne pas comprendre son intérêt.

De surcroit, il est important de constater que le terme ESPE commence à être reconnu par tous. Il n'est donc pas nécessaire de le changer de nouveau, au risque de faire perdre cette reconnaissance si difficile à mettre en place.